



Cita-Parc - Bon de réservation

Année 2021 - Scolaires et centres aérés

OFFRE 1

Règlement - Sur place lors de votre venue

Paiement par : Espèce

Chèque

Carte Bancaire

Mandat administratif

TOTAL = _____ Euros

[Sur échange d'un bon de commande
validé, au plus tard, le jour de
votre venue à Cita-Parc.](#)

Adresse précise de facturation : _____

J'accepte et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES GROUPES

1 - Conditions de réservation :

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée.

La réservation doit être effectuée trois semaines au moins avant la venue du groupe et être confirmée par le service de réservation en fonction des disponibilités.

Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée du Parc, sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du service de réservation, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder dans l'enceinte du Parc.

2 - Tarification :

Les tarifs de billetterie pour les groupes sont applicables pour tout achat de titres d'entrées aux espaces de loisirs du Parc, pour les groupes composés d'un minimum de 20 enfants payants, pour un accès à une date déterminée.

Attention : Chaque commande à une date différente, même s'il s'agit d'une même association ou d'un même groupe, ne peut donner droit aux cumuls des gratuités soit 1 date = 1 inscription non cumulable.

3 - Modalités de paiement :

Les factures définitives émises sont exigibles dès leur date d'émission.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement par mandat administratif est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au service de réservation de Cita-Parc. La facture devra être soldée sous 30 jours à compter de sa date d'émission.

4 - Modification du fait du client :

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, modifications acceptées selon celles qui ont l'objet d'un accord écrit de la part du service réservation de Cita-Parc.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le service réservation de Cita-Parc, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture.

En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence.

5 - Annulation :

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée par écrit au service de réservation de Cita-Parc.

Dans le cas où l'annulation totale de la commande est notifiée moins de 10 jours avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Ces conditions ne s'appliquent pas en cas d'alerte orange vérifiée par les autorités compétentes.

Cachet et Signature

